



DÉLIBÉRATION N° 122/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

OBJET : FINANCES

Boutique éphémère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le dix-neuf octobre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 octobre 2023.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – Mme Julie FAITOUT – M. Eric AGBESSI – M. Christophe VIEIRA – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Etaient représentés :

M. Emmanuel DENIS par M. David JARDINE.
Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT.
Mme Colette DESJOURS par Mme Murielle VILLEDIEU.
Mme Véronique CHARTIER par M. Eric AGBESSI.
M. Daniel BAPTISTE par M. Joël DE AMORIM.
M. Alexis VALLENT par M. Halim YALCIN.

M. Halim YALCIN est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Jean-Louis ANTONY, Adjoint au Maire en charge des Finances, expose à l'assemblée que la commune de Volvic a la propriété d'un local commercial situé au rez-de-chaussée du 21-23, Place de l'Eglise 63530 VOLVIC.

Elle se propose de mettre cet emplacement à disposition comme espace de vente ou d'exposition pour de courtes périodes, à titre de boutique éphémère, permettant aux exposants de tester un concept, proposer un produit saisonnier, présenter une collection, créer un contact direct avec les clients, exposer des œuvres, accéder au marché, etc., tout en permettant un renouvellement de l'attractivité.

Cette mise à disposition doit être règlementée par la rédaction d'un contrat et ainsi, le **Conseil Municipal**, M. Jean-Louis ANTONY entendu, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les termes de la convention, ci-jointe, dite « Réservation – boutique éphémère valant convention d'occupation du domaine public » ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à effectuer toutes les démarches, prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et au besoin adapter les modalités et conditions de cette convention.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture

le : 2/11/2023

Publié ou notifié

le : 7/11/2023

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

